MAIRIE DE GER

SEANCE DU 9 JUIN 2023

DATE DE CONVOCATION : 2 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE: 2 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 14

QUORUM: 8 PRESENTS: 11 VOTANTS: 12

L'An deux mil vingt-trois, le 9 juin à 10 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS: PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, Adjoint, BONHOURE Joëlle, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, GOGUET Johnny, L'HUISSIER Jean-Louis, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENTS EXCUSÉS: Mme AMAND Marjorie a donné procuration à Mme JOUIN Karen, M. HEDOU Gaëtan, M. JARDIN Olivier

ABSENT: Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. L'HUISSIER Jean-Louis

La séance est ouverte à 10h00.

Le compte-rendu de la réunion du 05 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023: DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (délibération n°24/2023)

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de : M.M. BONHOURE Joëlle, FOUILLEUL Gilbert, GOGUET Johnny, LHOMER Nadège

ELECTIONS DES DELEGUES – 1er TOUR D SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection des trois délégués.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés	12
Majorité absolue	

Ont obtenu:

M. PRIEUR Michel: 12 voixM. L'HUISSIER Jean-Louis: 12 voixMme JOUIN Karen: 12 voix

M.M. PRIEUR Michel, L'HUISSIER Jean-Louis, JOUIN Karen ayant réuni la majorité absolue ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter le mandat.

ELECTIONS DES DELEGUES – 1^{er} TOUR D SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des trois suppléants.

Ont obtenu:

M. FOUILLEUL Gilbert : 12 voix
M. MOIGNOT Philippe : 12 voix
Mme LHOMER Nadège : 12 voix

M.M. FOUILLEUL Gilbert, MOIGNOT Philippe, LHOMER Nadège ayant réuni la majorité absolue ont été proclamés suppléants et ont déclaré accepter le mandat.

CREATION POSTE PERMANENT 10.80H (délibération n°25/2023)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L313-8, Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} septembre 2023, en raison de la nécessité du service,

Le Maire, propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10.80h/35h, pour assurer l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi et assister la cantinière, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Seulement dans l'hypothèse où cet emploi permanent peut être pourvu par un agent non titulaire recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée;

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, échelon 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget correspondant.
- Adopté à l'unanimité des membres présents.

DISPOSITIF REZO POUCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en date du mardi 23 mai dernier M. Fabien MORÉ, chargé de projet à la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie est venu présenter le dispositif Rezo Pouce, il était accompagné de M. François DAVOUST, bénévole à la Chaîne de Solidarité et porteur du projet. Il précise également que M. FOUILLEUL Gilbert est l'élu référent de ce dispositif pour la commune de Ger.

Depuis 2010, la coopérative REZO POUCE qui a fusionné avec le SCIC MOBICOOP en 2021, développe, expérimente et propose un dispositif mêlant covoiturage du quotidien et auto-stop pour tous : une solution de mobilité de proximité en zones rurales et périurbaines fondées sur le partage des trajets.

L'inscription (via une plateforme dédiée) et l'utilisation sont gratuites pour les utilisateurs conducteurs et passagers.

Par décision du 28 septembre 2022, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a décidé d'expérimenter ce service sur le territoire du Mortainais pendant une durée de deux ans. Cette expérimentation s'inscrit dans sa stratégie visant à lutter contre la pauvreté et

favoriser la mobilité de proximité. Elle constitue une action de préfiguration à son futur plan de mobilité simplifié.

Ainsi, pour la mise en place de ce service la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie doit prévoir des points d'arrêt sur toutes les communes du territoire du Mortainais lesquels devront répondre à des normes spécifiques.

Au cours de cette réunion de présentation, des points d'arrêt ont été identifiés en concertation avec les conseillers municipaux présents. Lors de la visite sur place le mardi 30 mai dernier, il a été décidé d'envisager les 5 points d'arrêts suivants :

- Route de Sourdeval,
- Route de le Fresne-Poret,
- Route de Lonlay-l'Abbaye,
- Route de Mortain,
- Route de Flers

Et une option a été mise pour un point d'arrêt au niveau du musée de la céramique.

Les points d'arrêts qui seront retenus feront l'objet d'un arrêté du maire et devraient être opérationnels en septembre prochain.

LANCEMENT CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE – RÉHABILITATION DU RESTAURANT (délibération n°26/2023)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de réhabiliter le Restaurant sis 5 rue du Parc la Motte.

Il convient maintenant de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre auprès d'architectes pour les travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du restaurant.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses liées à la voirie :
- Les travaux à prévoir rue des écoles et rue des étangs (sur environ 1km200) supposent de faire un choix entre la réfection de la voie avec du goudron ou avec de l'enrobé, à la majorité, un accord de principe est donné pour que soit mis de l'enrobé.
- Une demande a été formulée par un riverain du lotissement « les Alouettes » afin de prévoir une zone de stationnement supplémentaire en supprimant par exemple une bande d'herbe. Après constat sur place, un autre emplacement a été envisagé au niveau du terrain de pétanque qui, selon l'avis des quelques riverains interrogés, ne sert que très rarement. Ainsi, avant d'en étudier sa suppression, Monsieur le Maire ira demander aux autres habitants du lotissement ce qu'ils en pensent.
- les travaux de débroussaillage sont en cours, ils ont été confiés à l'entreprise Joël GUILLOUET située à Truttemer-le-Petit (14500)
 - A prévoir : la réfection du chemin situé à « Brisevent »
- Des tables de pique-nique ont été mises en place auprès de l'Eglise
- Stade : sur la partie ensablée des pierres ressortent à certains endroits, un accord de principe est donné afin qu'une couche de sable soit remise.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 11h10mn.

Compte-rendu affiché le 2 octobre 2023

Liste des délibérations

restaurant

Délibération n°24/2023 – Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : Désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux

Délibération n°25/2023 – Création poste permanent 10.80h

Délibération n°26/2023 – Lancement consultation Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation du

Liste des membres présents

Nom Prénom	Nom Prénom
PRIEUR Michel	JOUIN Karen
MOIGNOT Philippe (1 ^{er} adjoint)	LEROY Françoise
BONHOURE Joëlle	LEROY Sébastien
DUTERTRE Mickaël	LHOMER Nadège
FOUILLEUL Gilbert	L'HUISSIER Jean-Louis
GOGUET Johnny	

Le Maire, Michel PRIEUR Le secrétaire de séance, Jean-Louis L'HUISSIER